

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 mai 2017

Nombre de conseillers
municipaux :
exercice : 13
présents : 10
votants : 11

L'an deux mil dix-sept
le douze mai à dix-neuf heures quinze minutes,
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 6 mai 2017

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Guillaume COLOMBANI, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusée : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON)

Absents : MM Laurent MICAELLI et Bertrand MARION

Secrétaire de séance : M Guillaume COLOMBANI

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par monsieur Charles Christophe en date du 20 avril demandant un rectificatif au compte-rendu du conseil municipal du 10 mars dernier. Il est proposé d'ajouter « monsieur Charles Christophe n'est pas totalement satisfait. Il s'interroge sur l'efficacité du système (lecture du courrier de monsieur Charles Christophe) ».

Après approbation à l'unanimité de cette modification, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Projet d'un terrain de football synthétique à Chatillon d'Azergues

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Serge Riou, ancien Président du SLVA afin qu'il nous présente un projet de terrain de football en synthétique. Il rappelle que le SLVA (Sports Loisirs du Val d'Azergues) a été dissous il y a 5 ans et la commune de Chatillon d'Azergues a récupéré les deux terrains de football dont celui en gore, le club devenant Sud Azergues Foot. Ce club a cette année 376 licenciés issus des communes voisines. L'hiver ce terrain est impraticable, boueux et l'été trop poussiéreux et les footballeurs ne peuvent pas s'entraîner. La solution est de remplacer le gore par du synthétique. Ce projet est coûteux, environ 270.000 euros HT et une demande de subvention a été déposée au Département. Afin de faire aboutir ce projet, toutes les communes voisines sont sollicitées pour un soutien moral.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'aménagement d'un terrain synthétique et décide de soutenir moralement ce projet.

Principe de la gratuité pour les intervenants bénévoles dans l'organisation des manifestations communales.

A plusieurs reprises, certaines personnes de la commission animation ont attiré l'attention de monsieur le Maire sur le fait qu'elles passaient beaucoup de temps pour la préparation des manifestations et qu'à ce titre elles ne devraient pas payer leur place. Jusqu'à présent le Centre de Gestion avait toujours indiqué que cette demande n'était pas recevable. Depuis, la législation a évolué et le Centre de Gestion a expliqué qu'il existait une possibilité très encadrée pour satisfaire cette demande.

Une délibération doit être prise à chaque manifestation, nommant les élus bénéficiant de la gratuité. Seuls les membres n'appartenant pas à la commission animation peuvent délibérer et voter. Les élus indemnisés ne sont pas concernés par la gratuité car leur indemnité est versée en dédommagement du temps passé pour les affaires de la commune. Avant chaque manifestation

une délibération est toujours prise pour fixer les tarifs et la liste des personnes bénéficiant de la gratuité sera rajoutée.

Tarif concert du 17 juin à l'église de Belmont

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission animation organise un concert lyrique à l'église de Belmont d'Azergues le vendredi 17 juin à 19 heures qui sera suivi d'un apéritif dinatoire salle Decotton. Un devis d'un montant de 750 euros a été reçu.

L'assemblée doit valider les tarifs d'entrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de valider les tarifs suivants :

Adultes : 12 euros

Enfant de 10 à 15 ans : 8 euros

Les recettes seront encaissées par le régisseur au compte 758 du budget communal.

Les élus qui ne font pas partie de la commission animation désignent trois conseillers qui auront droit à une entrée gratuite compte tenu du temps consacré à l'organisation de cette manifestation.

Il s'agit de Mesdames Nathalie Couturier et Sandrine Jorland ainsi que monsieur Guillaume Colombani.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEVA – Exercice 2016-

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues a transmis à la commune pour approbation son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

Monsieur Jean-Luc TRICOT le détaille et le commente à l'assemblée municipale, qui approuve à l'unanimité le rapport annuel 2016 du président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Questions diverses

*Elections législatives : les élus sont invités à remplir les tableaux concernant la tenue du bureau de vote les 11 et 18 juin prochains. L'ouverture est fixée à huit heures et la fermeture à 18 heures avec des créneaux de deux heures.

*Participation citoyenne : Monsieur le commandant de gendarmerie viendra nous présenter le processus lors du conseil municipal fixé début juillet. La finalité est de réduire le nombre de cambriolages et de dégradations dans nos villages. Un référent sera désigné dans chaque quartier et il recevra une formation. Le conseil validera ou non l'adhésion de la commune à ce processus pour une mise en place au 1^{er} septembre 2017.

*Projet d'une police municipale : La commune de Morancé doit recruter un agent au service de la police municipale. Madame Claire Peigné, Maire, propose de se partager les heures de cet agent avec la commune de Marcilly d'Azergues. Une annonce est parue sur le site du centre de gestion. Monsieur le Maire propose une durée de 20% soit une journée par semaine pour un montant de 6 à 8000 euros par an. Le recrutement se fera en concertation avec les trois maires. Après débat, les élus sont d'accord à l'unanimité sur le principe d'une police municipale mais seule une majorité (6 oui, 2 non, 2 abstentions) donne son accord pour une répartition à 20% sur la commune de Belmont estimant qu'une journée hebdomadaire paraît beaucoup.

*Poussières Lafarge : Le rendez-vous entre la population et la société Lafarge est fixé au lundi 15 mai à 18 heures 30 salle Jean-Baptiste Lacroix afin d'établir un bilan global sur les évolutions constatées depuis le changement du filtre. Un avis à la population a été distribué. Monsieur De Charette sera présent pour répondre aux questions.

Il est à noter que la société Lafarge va prendre en charge la réfection des courts de tennis sur le site des Varennes pour un montant de 11.088,00 € TTC.

*Local de voirie : Les travaux ont démarré le vendredi 28 avril et Messieurs Samuel Gonnon et Laurent Chaverot surveillent le chantier. Au niveau des subventions, consulté, Monsieur Patrice

Verchère, conseiller régional a confirmé à monsieur le Maire une aide d'environ 20.000 € dans le cadre du bonus ruralité. La validation définitive interviendra en juin.

*Nettoyage des locaux de l'école : En accord avec les enseignants et suite à de nombreux problèmes, il avait été décidé de changer de société de nettoyage. Une consultation a été lancée et quatre sociétés ont répondu : la société Patrick Brochard à Lucenay, la société SBN à Veauche, la société Corome Entretien à l'Arbresle et la société Besson à Chessy les Mines. Après étude des offres, c'est la société Besson qui a été retenue pour un montant de 16.290 € TTC à partir du 9 juillet prochain. Actuellement la société Carrard devenu Atalian nous facture 20.040 € TTC par an pour un résultat pas du tout satisfaisant.

*Critérium du Dauphiné : La 69ème édition de cette épreuve cycliste se déroulera du 4 au 11 juin prochain et traversera notre commune le jeudi 8 juin .Cette 5^{ème} étape de La Tour de Salvagny jusqu'à Macon arrivera au pont de Dorieux et montera jusqu'au cimetière en direction de Bayère à 12 heures 12.

Compte rendu des commissions et syndicats

Gérontologie : Monsieur Jean-Luc Tricot signale que l'atelier sommeil animé par la CARSAT se déroule actuellement à Belmont salle Jean-Baptiste Lacroix les 11 et 18 mai de 9h30 à 11h30. Cet atelier est très demandé, nous comptons 23 inscrits.

Espace Pierres Folles : Monsieur Jérôme Lebeau a assisté au conseil d'administration du 13 avril. Le musée maintient sa candidature à Géopark. Le nombre d'entrées a diminué notamment le nombre de collégiens a chuté car la géologie n'est plus au programme de 4^{ème}. Pour compenser, la communication est renforcée au niveau des écoles primaires et des lycées. Une nouvelle exposition temporaire est proposée. La place de trésorier reste à prendre faute de candidat. Des partenariats avec d'autres musées sont recherchés.

Commission animation : Monsieur Jérôme Lebeau revient sur la randonnée pédestre du 30 avril. Le bilan financier est satisfaisant puisque les recettes (1073 €) couvrent les dépenses (984 €). Les personnes qui ont participé, au nombre de 120 ont apprécié le fléchage du parcours ainsi que le ravitaillement et le barbecue à l'arrivée. L'association LABA est vivement remerciée pour son aide. La prochaine animation est un concert lyrique proposé le samedi 17 juin à l'église de Belmont d'Azergues à 19 heures avec Perrine Madoeuf qui s'est déjà produite il y a deux ans. Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 6 juin.

Commission communication : Monsieur Michel Héquet nous informe de l'avancement du travail pour l'élaboration du bulletin intercommunal 2018 dont le thème est « Objets d'avant et de maintenant ».

SYDER : Monsieur Samuel Gonnon explique que l'entreprise Sobeca a constaté que l'éclairage n'était pas conforme sur les terrains de tennis des Varennes. Le SYDER doit intervenir.

Elections législatives : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marion Riou qui informe le conseil municipal qu'elle sera candidate aux prochaines élections législatives pour le mouvement « en marche » d'Emmanuel Macron dans la 9^{ème} circonscription de Lyon. Elle précise que c'est une démarche personnelle ; d'ailleurs elle utilise son nom de jeune fille pour sa candidature aux élections législatives. Si elle est élue, elle ne pourra pas rester adjointe au maire mais conseillère municipale, ce qui reste tout à fait possible. La réglementation au sujet des cumuls de mandats est modifiée à dater du 1^{er} juillet 2017. Le conseil municipal étant apolitique, il n'est pas engagé dans cette décision. Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du Centre de Gestion.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 16 juin 2017 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le vendredi 9 juin à 19 heures 15.

La séance est levée à 21 heures.